



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1972

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2011

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnéche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 10 janvier 2011**

**Délibération n° 2011-1972**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2011**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ambitionne d'aménager progressivement le cadre de vie pour toutes les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit. Dans cette optique, différents outils de planification sont mis en œuvre, dont le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'article 45 de la loi n° 2005-102 susvisée indique que le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PIAV) est élaboré par le Maire de la commune ou, le cas échéant, par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe, notamment, les "dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et les aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale".

Selon le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, ce plan doit préciser les conditions et les délais de réalisation des équipements et des aménagements prévus ainsi que la périodicité et les modalités de leur propre révision.

Par délibération n° 2008-0438 du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a approuvé le transfert à la Communauté urbaine de Lyon de la compétence "élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics". Ce transfert de compétence a été officialisé par arrêté préfectoral n° 2561 du 7 mai 2009 relatif à la modification des statuts de la Communauté urbaine.

Par délibération n° 2010-1240 du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation annuelle d'un plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Ce plan est complémentaire du document élaboré par le Syndicat intercommunal des transports du Rhône de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), qui a pour objectif de programmer les travaux de mise en accessibilité des transports en commun pour 2015, suivant les obligations de la loi.

L'importance des travaux à réaliser pour obtenir une voirie accessible pour tous est telle que l'ensemble ne peut pas être programmé dès à présent. Le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics présente donc, parallèlement à la mise en place du budget annuel, les différentes dispositions arrêtées par la Communauté urbaine pour rendre accessibles aux personnes en situation de handicap la voirie et les espaces publics durant l'année à venir.

La Communauté urbaine s'étant doté d'un outil stratégique pour déterminer les secteurs où doivent être concentrés les efforts de mise en accessibilité : le Schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (SDA), le plan intercommunal d'accessibilité identifie notamment la programmation de l'ensemble des travaux de mise en accessibilité qui auront lieu sur les itinéraires identifiés par le schéma directeur d'accessibilité.

Pour l'année 2011, le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics identifie l'ensemble des travaux qui seront réalisés par la direction de la voirie et la direction des grands projets pour améliorer l'accessibilité. Il a été présenté, ainsi que le bilan 2010, aux représentants associatifs des personnes en situation de handicap, dans le cadre du groupe de travail voirie et espaces publics de la Commission intercommunale d'accessibilité du 18 novembre 2010 et en réunion plénière le 7 décembre 2010.

Le coût total de ces travaux est estimé à 14 782 200 €, conformément au tableau ci-après annexé.

Alors que l'ensemble des itinéraires du Schéma directeur d'accessibilité ne représente qu'un tiers du patrimoine de voirie, 58 % des travaux du plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PIAV) 2011 ont lieu sur ces itinéraires, ce qui traduit l'intérêt de ce document pour orienter la programmation de travaux sur les besoins identifiés en concertation avec les associations.

Le bilan du PIAV 2010 fait apparaître que 70 % des montants pour l'amélioration de l'accessibilité ont été effectivement dépensés. La réalisation à fin 2010 est estimée à 3 784 000 € pour un budget prévisionnel de 5 306 000 €. Cet écart résulte, d'une part, du report ou reprogrammation de travaux sur 2011 et, d'autre part, de sur-estimations de montants de travaux liés à l'accessibilité lors de la réalisation du PIAV 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission intercommunale d'accessibilité du 7 décembre 2010 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**Approuve** le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour l'année 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.**